

*Questions orales***REVENU CANADA****LA DIVULGATION DE DOCUMENTS FISCAUX CONCERNANT UNE SOCIÉTÉ DE MISSISSAUGA**

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je m'adresse. Le ministre sait sans doute que des fonctionnaires de Revenu Canada ont porté atteinte aux droits de la société *Copy Choice Office Equipment* de Mississauga en communiquant à ses concurrents et à ses clients des copies de la «Demande péremptoire de payer» qu'ils lui avaient adressée.

Ils ont adressé l'une de ces copies, en date du 2 juin 1988, à la société *Doering & Brown*, de Scarborough, l'un de ses concurrents qui ne figure même pas parmi ses créanciers.

Le gouvernement a-t-il maintenant adopté pour politique de disséminer aux quatre vents les renseignements fiscaux de caractère privé des entreprises commerciales? Cette initiative ne met-elle pas en fait en péril la rentabilité de la société *Copy Choice* et le gagne-pain de ses 12 employés?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, nous sommes parfaitement conscients du fait que notre fiscalité impose au gouvernement l'obligation absolue de préserver le caractère confidentiel de tous les documents.

Je sais gré à mon collègue de sa question. J'ai déjà procédé à un examen rapide de cette affaire. J'ai enjoint à mes fonctionnaires de l'examiner très soigneusement, de rencontrer le contribuable pour entendre ses doléances, et de lui adresser un énoncé des faits.

Ainsi que mon collègue le sait, la loi m'interdit de communiquer à la Chambre le point de vue de mon ministère. Cependant, nous entendons le communiquer au contribuable en même temps que l'exposé des faits. C'est à lui qu'il appartiendra, s'il le désire, de les révéler au grand jour. Dans l'intervalle, je puis donner au député l'assurance que je prends cette affaire très au sérieux.

**M. de Jong:** Monsieur le Président, je sais gré au ministre de m'avoir répondu et d'avoir reconnu que Revenu Canada avait bel et bien porté atteinte aux droits des contribuables à propos desquels son gouvernement se fait beaucoup de soucis.

**ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR**

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** En posant cette question au ministre, monsieur le Président, je tenais à faire savoir que ce contribuable avait eu beau solliciter la collaboration de son cabinet, du cabinet du premier ministre, et du bureau de son propre député, en l'occurrence le ministre des Finances, mais qu'il n'était pas parvenu à se faire entendre.

Je tiens à obtenir du ministre l'assurance, ce qu'il a déjà fait en partie, qu'il va collaborer avec le contribuable, lui adresser

des excuses, et intervenir en personne pour régler ce litige rapidement et équitablement, étant donné surtout la position financière précaire dans laquelle Revenu Canada a placé la société *Copy Choice*.

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, j'ai donné à mon collègue l'assurance que nous prenions cette affaire très au sérieux. Cependant, il serait injuste d'imputer des motifs au ministère avant d'avoir étudié soigneusement cette affaire. Voilà pourquoi j'ai demandé à mon ministère d'envoyer un exposé des faits au contribuable, exposé que celui-ci pourra rendre public s'il le désire. D'ici là, je vais continuer d'étudier cette affaire.

**LA RÉÉVALUATION DE LA VALEUR DU MATERIEL AGRICOLE**

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle porte sur la vérification spéciale de l'excédent de valeur de reprise de la machinerie lourde. On a entrepris d'établir une nouvelle cotisation pour quelque 600 agriculteurs des Prairies. Revenu Canada peut-il substituer son opinion sur ce qui constitue la juste valeur marchande d'une machine agricole donnée en reprise à la valeur sur laquelle le vendeur de matériel agricole et l'agriculteur se sont librement entendus?

Le ministre est-il prêt à donner ordre à ses fonctionnaires d'arrêter de fixer de nouvelles cotisations arbitraires dans les cas où les parties ont agi de bonne foi, librement et d'une manière raisonnable et équitable?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de soulever cette question. Elle a déjà été abordée à la Chambre. Il sait que cette vérification spéciale a été supprimée il y a plus d'un an, mais que le ministère a le devoir de vérifier les cas où l'on semble avoir abusé du programme en question.

Pour faciliter les choses, je cherche un moyen de soumettre rapidement un cas représentatif aux tribunaux pour que les problèmes concernant la recevabilité des principes et la jurisprudence en matière de vérification soient rapidement résolus.

\* \* \*

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****LA SAISIE PAR LA GARDE CÔTIÈRE AMÉRICAINE D'UN NAVIRE DE PÊCHE CANADIEN NAVIGUANT DANS LE LAC SUPÉRIEUR**

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 6 décembre dernier, les navires de la garde côtière américaine et du ministère des Ressources naturelles du Michigan ont saisi illégalement le bateau de pêche canadien *Last Time* dans les eaux du lac Supérieur. Les pêcheurs à bord ont été accusés d'infractions mineures, le navire a été saisi et il est toujours détenu à Sault Ste. Marie, dans le Michigan.